



ALERTE

Danger pour l'enseignement agricole public, ce que l'on nous annonce¹ :

- 2 000 heures minimum à rendre à la rentrée 2021
- 12 postes équivalent temps plein, catégorie Enseignant, CPE pour la rentrée 2022

Conclusion du DRAAF : « une baisse du nombre d'emplois, mais l'opération est soutenable »

¹ données du 6 avril 2021

Dates à retenir :

**Congrès Régional du SNETAP
le mercredi 12 mai 2021**

Renouvellement du Secrétariat Régional Nouvelle-Aquitaine

A l'heure actuelle, 4 sièges de co-secrétaires régionaux.ales (sur 8 prévus par nos statuts incluant la parité) sont vacants : un appel à candidature est donc lancé.

Les points forts d'un co-secrétariat à 8 : le travail en équipe et l'intégration progressive.

Si tu souhaites poursuivre ton engagement militant au sein du Bureau Régional, n'hésite pas à nous contacter à l'adresse suivante :

nouvelle-aquitaine@snetap-fsu

Ont participé à ce bulletin :

Angélique Bourdalle
Laurence Dautraix
Sandrine Laprie
Yolaine Rouault
Flavien Thomas

EDITO

RESTONS PLUS QUE JAMAIS MOBILISÉ.E.S !

Nous le redoutions ! À l'heure où nous écrivons ces lignes, le troisième confinement est entré en vigueur. L'année 2021, qui a démarré de façon chaotique, se poursuit ainsi, sur fond d'une politique sanitaire instable et de décisions prises, mettant en grand danger l'Enseignement Agricole Public.

La politique actuelle en matière d'éducation, avec un budget 2021 sacrifié, a déjà frappé la région d'Occitanie, avec l'annonce d'une réduction de plus de 3 000 heures de la DGH pour la rentrée de septembre et par conséquent de la fermeture de classes dans plusieurs établissements. Toutes les régions, tous les établissements vont être touchés et abîmés ; certains pourraient même fermer à moyen terme.

Le SNETAP-FSU n'est pas resté silencieux à la politique libérale de démantèlement du service public : il continue de porter haut et fort le développement nécessaire et la défense inconditionnelle de l'Enseignement Agricole Public, sur la place publique ou à l'échelle interne. C'est d'ailleurs le sens de l'Assemblée réunie au Printemps en 5 demi-journées, afin de pouvoir échanger, débattre, agir sur des problématiques d'actualité et entretenir le débat démocratique au sein de notre organisation.

Malgré cette période encore troublée, nous devons résister à la tentation du repli sur soi. Nous avons le devoir de nous opposer à la destruction de notre « pépite » par l'action collective, par notre syndicalisme et avec l'aide d'autres partenaires qui partagent notre attachement à l'outil public d'enseignement et de formation.

ENSEMBLE, NOUS VAINCRONS !

Pour les co-secrétaires régionaux.ales
Angélique BOURDALLÉ

Quand les CCPR se suivent et se ressemblent !

Appel à représentant.es !

La commission consultative paritaire régionale instituée auprès du DRAAF est la dernière instance où les agents non titulaires des EPL payés sur budget ou sur BOP déconcentré peuvent faire entendre leur voix quand ils font l'objet de sanctions disciplinaires : exclusion, licenciement, non renouvellement de contrat pour un.e agent.e qui a ou a eu un mandat dans les instances locales ou régionales.

Composition

Elle est paritaire, elle comporte donc un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants des personnels.

Rôle

Elle est consultée soit par décision individuelle (rarement), soit pour sanction disciplinaire (exclusion et licenciement). C'est une instance qui se prononce sur des sujets d'ordre individuel.

Fonctionnement

Depuis le confinement, cette instance se réunit en visio, autant dire en mode dégradé ne favorisant pas la défense des collègues pour lesquels on se réunit. On atteint là le stade ultime de l'apogée du simulacre ! Si les représentants de l'administration sont toujours « au complet », ce n'est pas le cas des représentants des personnels qui manquaient cruellement lors des dernières CCPR. Si le SNETAP se fait un point d'honneur à être présent, conscient des enjeux qui se jouent dans cette instance, force est de constater que ce n'est pas le cas pour tous les syndicats.

A cela se rajoutent les difficultés mises en place par l'administration qui refuse systématiquement de communiquer les documents en amont pour pouvoir préparer la CCPR dans de bonnes conditions : prendre connaissance des dossiers, avoir le temps de les étudier. Mais sous prétexte de la loi RGPD, l'administration oppose son droit de veto et nous donne

les documents le matin même de la CCPR rendant impossible la venue d'un expert qui pourrait dénoncer certaines pratiques ou erreurs dans le dossier.

Dans ce contexte, les documents sont consultables sur table dans chacune des DRAAF des anciennes régions. On atteint ici les limites de l'exercice. Comment avoir accès à l'information qui nous empêche de bien préparer les dossiers si les collègues concernés par le licenciement ne nous contactent pas en amont (ce qu'ils font rarement... par manque de connaissance de cette instance et de son rôle ?)

Le problème majeur que rencontre la CCP est notamment le recrutement de ses membres. Aujourd'hui, le nombre d'élus suppléants n'est pas assez nombreux pour remplacer quand un titulaire a un empêchement. Il faut dire que siègent à cette CCPR des contractuels et que leurs statuts montrent qu'il est parfois compliqué de s'engager sur le long terme, c'est le cas de 3 représentants SNETAP qui ont quitté l'enseignement. Aujourd'hui, il nous manque des représentants des catégories A, B et C.

Nous avons besoin de vous !

Comment faire prendre conscience que cette instance revêt le caractère de la dernière chance face à une administration implacable qui n'hésite pas à se « débarrasser » de ses agent.es.

Sans doute que nous avons un travail à faire pour faire connaître cette instance, ses rôles et son pouvoir. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, toutes les CCPR ne se sont pas conclues par un licenciement même si cette tendance l'emporte largement, mais surtout quand les dossiers sont bien préparés ce que nous obtenons c'est au moins que les droits des agents soient respectés.

Venez nous rejoindre, le SNETAP organisera une formation pour tous les nouveaux représentants.

On a tous droit à être défendu.e !

La colère gronde chez les personnels de Vie Scolaire et les AESH des EPLEFPA !

Que ce soit dans une démarche nationale ou interministérielle, Le SNETAP-FSU les accompagne dans leurs mobilisations et leurs actions.

Depuis la fin de l'année 2020, ces personnels dénoncent leurs conditions de travail, de rémunération, leur précarité et leurs perspectives d'évolution. L'exaspération, le sentiment de non-reconnaissance ou même d'abandon et la souffrance s'expriment partout, ce qui se traduit par des mobilisations suivies.

Aux côtés des équipes de Vie Scolaire

Fin janvier 2021, des premiers échanges d'une délégation du SNETAP-FSU avec la DGER ont porté sur les conditions d'exercice des équipes de Vie Scolaire et tout particulièrement sur celles des Assistant.e.s d'Éducation : contrats, salaires, dotations, utilisation des crédits formation et accès à des métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Fin mars 2021, leurs attentes étaient encore fortes et leur mobilisation encore réelle afin que s'ouvre un véritable chantier à court, moyen et long terme, donnant des perspectives sérieuses aux agent.e.s.

Aux côtés des AESH

Fin janvier 2021, la DGER a réuni un groupe de travail concernant la rémunération des AESH. La délégation du SNETAP-FSU en a profité pour porter ses revendications : les conditions de recrutement, la prise en compte de l'ancienneté ainsi que le niveau de diplôme de l'agent.e lors de la signature du contrat. Le groupe de travail s'est soldé par de timides propositions dont les collègues ne pouvaient se satisfaire.

Début avril 2021, la FSU, dans le cadre d'une large intersyndicale de l'éducation, a appelé les personnels AESH à la grève, en réponse à l'obstination du Ministre qui refuse de s'engager vers une amélioration de leurs conditions d'emploi et en réponse à la dégradation de leur mission depuis la création des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés.

Leur situation sera aussi abordée à l'échelle régionale, dans les CTREA du troisième trimestre.

Le sort réservé aux AED et aux AESH est le symbole d'une politique de paupérisation qui touche l'ensemble des personnels depuis 10 ans et à laquelle le SNETAP-FSU continuera de s'opposer

Cellule de veille en Nouvelle-Aquitaine : des binômes à votre écoute !

La crise sanitaire liée à la Covid 19 nous fait penser que le mal-être au travail est omniprésent, toutefois, elle ne fait qu'exacerber une situation déjà bien installée dans de nombreux établissements.

De quoi s'agit-il ?

Le mal-être au travail et, plus généralement les risques psychosociaux, définis comme «les risques pour la santé mentale, physique ou sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental» concernent tous les personnels des EPL. Dans un contexte où les conditions de travail évoluent très vite, les RPS peuvent recouvrir plusieurs formes : stress, épuisement professionnel, vécu d'anxiété, souffrances au travail, violences externes ou internes, harcèlement, addictions, troubles musculo-squelettiques...

Il y a donc toujours urgence à traiter ces situations et à mettre en place de dispositifs de prévention pour maintenir le bien-être des agents et leur permettre de travailler dans de bonnes conditions.

Dans ce contexte, et sur la proposition du CHSCT régional de l'enseignement agricole, une cellule de veille et d'écoute a été mise en place en septembre 2012 en Aquitaine et en 2020 en Nouvelle-Aquitaine sur les risques psychosociaux dans l'enseignement agricole public, en vue de répondre aux situations de stress, de souffrance et de mal-être au travail.

Une mission

Emanation du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), la cellule de veille et d'alerte est un *lieu d'écoute, d'aide et d'orientation*

des agents se sentant en situation de stress et de mal-être au travail que ce soit en termes d'exigences et d'intensité du travail, d'exigences émotionnelles, du manque d'autonomie et de marge de manœuvre, de mauvaise qualité des rapports sociaux et des relations de travail, des conflits de valeur, d'insécurité de la situation de travail, conformément au rapport du collège d'expertise des risques psychosociaux en date du 11 avril 2011. La Nouvelle-Aquitaine se dote de plusieurs binômes

Depuis la dernière formation en 2020, 3 nouveaux formé.es du SNETAP viennent compléter celles de la première heure. Aujourd'hui 5 agent.es du SNETAP peuvent donc vous écouter en binôme.

Qui peut être écouté.e ?

Tous les agents de la communauté de travail des EPLEFPA de la région Nouvelle-Aquitaine peuvent faire appel à la cellule de veille à l'exception des agents du Conseil Régional.

Quand faire appel à la cellule de veille et d'écoute ?

La cellule de veille est avant tout un organe de prévention, il est donc préférable de la solliciter le plus rapidement possible. C'est l'agent en souffrance qui prend contact avec un membre de la cellule de son choix pour constituer ou orienter vers un binôme parmi les personnels formés à l'écoute. Notons que le binôme ne pourra pas être constitué d'un membre de son EPL.

Les démarches à faire

L'agent.e en souffrance qui souhaite saisir la cellule de veille et rencontrer un binôme d'écouter.es doit écrire sur le registre de Santé et Sécurité, il/elle peut contacter soit le médecin de prévention soit l'assistante sociale.

Une écoute et après

A la demande de l'agent.e écouté.e et seulement dans ce cas, le binôme d'écouter.es peut solliciter une réunion de cellule de veille auprès de la DRAAF qui convoque les binômes d'écouter.es, l'assistante sociale, l'inspecteur de santé et sécurité au travail, le médecin de prévention membre du CHSCTREA, le représentant des personnels de santé. Le binôme d'écouter.es fait alors une synthèse de l'écoute aux membres de la cellule.

Après avoir pris connaissance des faits et concertation entre eux, les membres de la cellule de veille, posent un diagnostic de la situation et font des propositions pour améliorer la situation de l'agent.e. Un courrier en concertation avec les membres de la cellule est alors adressé par le DRAAF à l'agent, à l'administration, au médecin de prévention et à l'assistante sociale. Le rôle de la cellule de veille ne se poursuit pas au-delà de ce courrier. Toutefois, nous apprenons généralement soit par l'agent directement soit par le DRAAF l'évolution de sa situation.

Les agent.es du SNETAP formé.es à l'écoute :

Alain Godot
Sophie Jagueneau
Marie-Christelle Maurand
Caroline O'Reilly
Yolaine Rouault



Pourquoi adhérer au SNETAP ?

- Pour s'informer
- Pour être conseillé.e par les élu.es du personnel, notamment lors de son déroulement de carrière
- Pour se défendre
- Pour ne pas rester isolé.e en tant que salarié.e
- Pour développer l'action collective et porter les revendications d'amélioration de nos conditions de travail et de rémunération
- Pour défendre le service public d'Éducation.

<https://snetap-fsu.fr/Adherez-au-Snetap.html>

La FSU vous représente aussi au CESER Nouvelle-Aquitaine

Le CESER, Conseil Économique, social et Environnemental Régional est l'assemblée consultative liée au conseil régional.

Sa composition

Elle est constituée des corps intermédiaires et représente la société civile organisée avec 4 collèges (180 conseillers). On y retrouve les représentants des activités non salariés (les représentants patronaux), les représentants des salariés (syndicats représentatifs des salariés), les organismes et associations participant à la vie collective et enfin une poignée de personnalités qualifiées.



Ses missions

Le Ceser donne des avis sur la politique régionale dont le budget et les grands schémas régionaux et peut être saisi ou s'autosaisir pour faire des préconisations sur des sujets donnés.

Grâce à votre confiance et à vos votes lors des élections professionnelles, la FSU peut y porter votre voix suivant ses mandats avec deux représentants dont un au bureau, elle participe activement aux débats, notamment sur les problématiques éducatives. <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/>

Mission Sénat : « Enseignement Agricole : outil indispensable au cœur des enjeux de nos filières agricoles et alimentaires »

Que faut-il en attendre ?

Quand le SNETAP FSU s'engage

La mission du Sénat sur l'enseignement agricole conduite depuis quelques semaines et qui va durer jusqu'à cet été est sans doute à mettre au crédit de toutes les interpellations du SNETAP FSU auprès des député.es et sénateur.trices lors de l'examen de la loi de finances 2021 et plus particulièrement celui du budget de l'enseignement agricole pour 2021.

Pour mémoire, le SNETAP FSU a porté auprès des parlementaires les difficultés auxquelles l'enseignement agricole allait devoir faire face avec la suppression des emplois et moyens inscrits au budget. Ces suppressions vont d'ailleurs se poursuivre en 2022 avec plus de 100 emplois à supprimer pour garder la trajectoire fixée par le gouvernement.

Des raisons d'espérer

Cette mission, espérons-le, va permettre de faire changer ce dangereux virage pris par le ministère car elle a pour but de faire des recommandations et préconisations. Si l'on se fie au rapport des Sénateur.trices lors de l'examen du budget qui n'ont pas hésité à parler de « survie de l'enseignement agricole », nous avons toutes les raisons d'espérer.

Certains membres de la mission dont Mme Delattre sénatrice de la Gironde et rapporteure de la mission se sont déplacé.es au lycée agricole de Blanquefort le vendredi 2 avril à la rencontre de la communauté éducative et des jeunes. Les représentant.es des personnels SNETAP FSU qui n'ont pas été convié.es à cette rencontre ont adressé une demande de rendez-vous ultérieur à la Sénatrice qui y a répondu favorablement.

Des rencontres à multiplier

Les rencontres entre les sections SNETAP FSU et les Sénateur.trices de nos départements membres de la commission sont capitales. A partir d'analyses locales et nationales de la situation de l'enseignement agricole public sur le territoire, de sa fragilité vis-à-vis du privé mais de ses forces incontestables, souhaitons que les élu.es de notre région manifesteront leur intérêt et leur engagement pour la défense de l'enseignement agricole public.

Action sociale interministérielle en Nouvelle-Aquitaine : nous avons des droits !

La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) mène des actions en faveur de tous les agent.es titulaires en activité ou retraité.es de la fonction publique d'État et des agent.es contractuel.les à partir du moment où ils/elles sont bien rémunéré.es sur un budget d'une administration de l'État et que leur EPL a voté une délibération au CA validant l'accès à l'action sociale.

La SRIAS propose un ensemble d'actions en faveur des enfants, des adolescents, des familles, des retraités, qu'elles soient culturelles, sportives et de loisirs. Mais elle conduit également une politique d'accès au logement d'urgence, d'accès aux places en crèche...

A ce titre elle complète les dispositifs d'action sociale, culturelle et de loisirs mis en œuvre par notre ministère. - décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat-

Pour en savoir plus, allez sur le site de la SRIAS : <https://www.sriasnouvelleaquitaine.fr>



Le SNETAP FSU régional met à la disposition des sections des outils à utiliser lors de rendez-vous avec les sénateur.trices. Ils peuvent être déclinés en les adaptant à des situations locales et régionales. **N'hésitez pas à nous contacter !**

